



Réforme du lycée :

Compte-rendu de la rencontre de la FCPE

avec Richard Descoings - le 4 mars 2009

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves

des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11

Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :

fcpecom@fcpe.asso.fr

Site : www.fcpe.asso.fr

La FCPE a rencontré le 4 mars Richard Descoings, le directeur de Sciences-Po Paris chargé de mener les consultations sur la réforme du lycée. Celui-ci a indiqué n'avoir pas l'intention de rendre un nouveau rapport sur le lycée, ni même des propositions formalisées.

Il est mandaté pour rencontrer et écouter les acteurs de l'Education nationale, enseignants, parents d'élèves, lycéens et leurs organisations représentatives et rendre ses conclusions en mai. Celles ci seront suivies d'un arbitrage du gouvernement. Ensuite il entend organiser des réunions multilatérales avec l'ensemble des acteurs concernés par le lycée afin d'étudier la mise en œuvre de la réforme.

Les représentants du bureau national ont fait valoir que certaines mesures lancées par le ministre de l'Education nationale pesaient négativement sur les discussions : expérimentations de la « nouvelle seconde », consultations à marche forcée menées par les recteurs, comme si on en était déjà à la fin de la discussion, généralisation effective du baccalauréat professionnel en 3 ans. En outre, le pré requis financier qui est celui du ministère n'est évidemment pas un bon préalable.

Le constat est le même pour tous les acteurs du système éducatif : le lycée actuel opère un tri social, il fonctionne comme une centrifugeuse et non comme un intégrateur. Or, le tri social des élèves n'est pas d'un bon « rendement » en termes de résultats scolaires. Le rapport de l'IGEN sur l'académie de Paris en 2000 montrait à cet égard que les mauvais résultats relatifs de l'académie par rapport aux catégories socioprofessionnelles des familles étaient dus à la ségrégation sociale liée à la sélection à outrance des élèves dans les lycées du fait de l'absence de sectorisation et à la très faible scolarisation des moins de trois ans.

Aujourd'hui, pour la FCPE, l'objectif national de réussite du système éducatif est triple : ne laisser aucun jeune sur le bord de la route, amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et 50% au niveau licence.

L'autre priorité qui s'impose est d'assurer à tous la maîtrise du langage et de l'argumentation. Car il n'y a pas nécessairement d'adéquation entre les études et l'insertion professionnelle et les jeunes qui sortent aujourd'hui du système ne feront pas toute leur vie le même métier. Il faut donc que chacun sorte du système éducatif avec le bagage culturel minimal indispensable à son insertion professionnelle et sociale, et ce, quelle que soit la filière choisie, générale, technologique ou professionnelle ; c'est ce qui a motivé l'adhésion de la FCPE au socle commun tel qu'il était défini.

La réforme du lycée doit aller de la 3^{ème} au baccalauréat. Et pour ne pas laisser la structure prédéterminer les parcours des élèves, il faut fusionner les filières pour créer un lycée polyvalent qui offre réellement le choix aux élèves et le droit à l'erreur. Tous les élèves s'y côtoieraient comme au sein du collège unique. La ségrégation par la différenciation des parcours est, comme le redoublement, une forme de régression scolaire. Mais le ministre fait deux réformes différentes, celle du « bac pro » et celle du « lycée ». Comme si l'on parlait de deux choses différentes ! Le choix du gouvernement pour la jeunesse est celui de la régression et de la répression. La FCPE fait, elle, le pari que chaque enfant est éduicable.

La FCPE est favorable à une véritable réforme pédagogique. Il n'est plus possible d'organiser le lycée dans l'idée qu'il n'existe rien entre le cours magistral et le travail personnel de l'élève. Les travaux dirigés ou les travaux personnels encadrés (et déjà les IDD et les travaux croisés au collège) favorisent le développement de l'autonomie des élèves. C'est précisément la réforme qui a été faite il y a des années à l'université.

Pour cela, il faut prévoir un décloisonnement plus important entre les horaires des élèves et ceux des enseignants.

Enfin, se pose le problème de l'évaluation tout au long du lycée et du baccalauréat. Il n'est pas possible de ne pas parler du bac dans cette réforme, même si le contexte libéral de mise en concurrence généralisée peut faire craindre la perte de la valeur nationale du diplôme suivie par la sélection à l'entrée à l'université.

Introduire une dose de « contrôle continu » (ou plutôt de contrôle en cours de formation, de certifications intermédiaires, etc.) est nécessaire. Cela est justifié non seulement par des nécessités d'ordre technique (alléger l'organisation et le coût du baccalauréat, reconquérir une partie du mois de juin pour les enseignements) mais surtout par la nécessité d'évaluer autre chose aujourd'hui que ce que les examens actuels permettent d'évaluer, notamment des compétences transversales.

Pour autant, la question posée pour le baccalauréat est de déterminer quelle est la « dose » de contrôle continu introduite pour ne pas atteindre ou fragiliser sa valeur nationale.

Les certifications intermédiaires existent aujourd'hui, à l'université comme au collège. Même si l'enjeu n'est pas le même que pour le baccalauréat, le diplôme national du brevet comporte une partie de « contrôle continu » avec la validation du B2I et du niveau A2 en langue. C'est vrai aussi en BTS ou pour la licence.